

Cercle de Silence

Tours

bulletin n° 125

192^e
mardi 26 mars 2024

Observatoire de l'immigration contemporaine

AGISSONS ENSEMBLE POUR L'ACCUEIL DES MIGRANTS EN TOURAINE

En ce premier trimestre 2024, après une année de lutte contre la nouvelle loi sur l'immigration promulguée en janvier dernier, l'importante arrivée des étrangers sans abri victimes du « nettoyage social » organisé en vue des jeux olympiques et l'abandon systématique à la rue des personnes vulnérables par les pouvoirs publics, les assemblées générales de nos associations font le constat d'une amplification de leurs engagements concrets, concertés et coordonnés en faveur de l'accueil des exilés en Touraine.

Relevées par le Réseau Coordination Migrants, les actions engagées en 2023 pour l'accueil inconditionnel des migrants, l'ouverture de leurs dossiers de séjour ou encore leur hébergement, conduit à un bilan significatif.

Des besoins permanents

Pour ce qui concerne l'accueil et les titres de séjour, l'action de Chrétiens-Migrants, qui permettait depuis plus de dix ans d'accueillir 500 personnes étrangères par an, s'est considérablement développée. Si, en 2022, 811 personnes (653 adultes et 158 enfants) ont demandé son aide, elles étaient 1036 en 2023 (731 adultes et 305 enfants dont la proportion a augmenté de près de 10% par rapport à l'année précédente), parmi lesquelles 652 primo-arrivants (soit 63%), et 604 dossiers ont été ouverts dont 346 auprès de l'Ofpra.

Le Secours Catholique, de son côté, a enregistré 540 visites, en 2023, de 3500 personnes différentes originaires à 53% de l'Afrique sub-saharienne, à 19% des Pays de l'Est et à 15% de l'AFN.

RESF pour sa part a ouvert 734 dossiers sur la même période, pour des per-

sonnes originaires de 55 pays, en majorité d'Algérie et de la République Démocratique du Congo. 134 dossiers concernent des premières demandes, 84 des renouvellements, 44 des demandes d'asile, 34 des demandes de nationalité (dont 10 abouties) et 10 des demandes de regroupement familial. 339 sont non-finalisés.

En matière de logement et restauration, Utopia 56 a pris en charge 60 MNA dont une vingtaine hébergée dans un lieu alternatif et, faute de moyens suffisants, a distribué des tentes aux nouveaux jeunes qui se présentaient. L'association a par ailleurs organisé la scolarisation d'une quarantaine de jeunes et en a accueilli 20 dans son école alternative. Le réseau JRS Welcome héberge actuellement deux personnes. La Table de Jeanne-Marie distribue plus de 100 repas chaque jour. Emmaüs 100 pour 1 loge 14 familles, soit 60 personnes, dont deux sont sous le coup d'une OQTF.

Via ce même dispositif national, Hospitalité chinonaise aux migrants héberge depuis 2019 des exilés dans des appartements loués à Chinon grâce à des dons de particuliers. Actuellement, 21 personnes dont 14 enfants sont ainsi ac-

cueillies dans quatre appartements financés par 126 donateurs. Sur les 48 personnes hébergées depuis la mise en place de ce dispositif par le collectif, 22 bénéficiaires, pour moitié des enfants, ont été régularisés.

Tout au long de l'année passée, l'engagement des associations et collectifs au sujet de l'hébergement d'urgence n'a cessé de s'accroître, pour tenter de répondre à des besoins permanents. S'il était orienté en priorité vers les femmes seules ou avec enfants (une étude réalisée en collaboration avec Utopia 56 et le collectif Pas d'enfants à la rue, dénombrait 150 enfants laissés sans abri de manière continue), c'est aujourd'hui l'exclusion systématique des hommes seuls, en particulier des jeunes majeurs, qui constitue un sujet de préoccupation majeur.

Le Cercle de Silence de Tours — Observatoire de l'Immigration Contemporaine — informe régulièrement le public et ses partenaires, notamment syndicaux et politiques, en particulier au travers de son bulletin mensuel. Ces derniers mois, une large part y était donnée à la mobilisation contre la loi immigration qui place les étrangers dans une situation encore plus

difficile en renforçant les pouvoirs de l'administration au détriment de ceux de la justice et des droits sociaux.

La réponse associative et citoyenne

De nombreuses organisations associatives, humanitaires, éducatives, culturelles, syndicales ou politiques se sont alliées pour exprimer leur opposition à cette « loi de la honte », contre laquelle 125 000 personnes ont manifesté par-

tout en France. À Tours, elles étaient 2000. Un véritable mouvement social d'accueil des étrangers existe désormais en Touraine, dans la lignée de l'engagement de la Coordination Migrants et de l'ASFT (Accueil Sans Frontière en Touraine), deux réseaux associatifs partenaires dont les actions confortent celles des 4000 citoyens du département, rassemblés dans 107 associations.

Dans ce contexte, la mise en commun des objectifs ainsi que l'actualisation et le

partage des pratiques des uns et des autres permettraient de renforcer et renouveler l'action coordonnée de toutes les équipes militantes, qui réparties différemment et disposant de financements appropriés, pourraient agir plus efficacement encore.

Toutes ces questions seront abordées lors de l'assemblée générale de Chrétiens-Migrants, le jeudi 4 avril à 18h00 à La Ressourcerie (155 rue Fromental à Tours).

Louis Barraud, pour l'association Chrétiens-Migrants.

Pas d'enfants à la rue : le collectif tourangeau demande la mise à disposition du logement de fonction vide d'un principal de collègue

Une quarantaine de membres du collectif Pas d'enfants à la rue de Tours se sont rassemblés ce mercredi 13 mars devant le Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour demander à nouveau la mise à disposition du logement de fonction vide du principal du collège Michelet à Tours. Enseignants, parents d'élèves et citoyens solidaires ont ensuite déposé leur banderole devant le logement au cœur du quartier du Sanitas.

« On a un peu tendance à se résigner. Il y a un abattement du fait des réponses négatives après un an de mobilisation. Pourtant ce n'est pas si compliqué que ça de mettre des familles à l'abri » lance Vanessa Rigolet, enseignante au collège Michelet, en guise d'introduction sur le perron du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Pour cette nouvelle mobilisation, ils étaient moins nombreux que d'habitude mais le noyau dur collectif tourangeau Pas d'enfants à la rue reste motivé.

Son combat : demander à nouveau la mise à disposition temporaire du logement de fonction vide du principal du collège Michelet à Tours pour héberger des élèves à la rue et leurs familles.

Depuis deux ans, le logement de fonction du principal du collège Michelet est inoccupé. « Il y a une aberration d'avoir cette maison vide dans laquelle on pourrait loger plusieurs familles soit une dizaine de personnes », s'insurge l'enseignante.

Une réponse négative du Conseil départemental trois mois après

Le collectif a fait la demande de la mise à disposition temporaire de ce logement qui appartient à la Ville de Tours mais dont l'usage appartient au Conseil départemental le 21 décembre 2023 décembre. La réponse de la présidente du Conseil départemental est arrivée ce mardi à 18h50, près de trois mois plus tard. Nadège Arnault, la présidente du

Conseil départemental d'Indre-et-Loire, justifie son refus en deux points.

La première raison de ce refus est liée aux conditions d'attribution des logements de fonction. En effet, les conditions d'attribution des concessions de logement par les départements, mais aussi pour les autres collectivités, aux personnels de l'État employés dans les établissements publics locaux d'enseignement sont fixées par les dispositions des articles R. 216-4 à R. 216-19 du Code de l'éducation. L'article R. 216-5 du Code de l'éducation dispose notamment que les personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation ou de santé sont logés par nécessité absolue de service (NAS) dans les conditions et limites fixées aux articles R. 216-6 et R. 216-7, selon l'importance de l'établissement. [...] Il résulte de ces dispositions qu'il n'est pas possible d'héberger des personnes autres que des agents de l'État ou du Département dans les logements de fonction des collèges.

Par ailleurs, le Département a décidé d'engager en 2024, un diagnostic sur l'ensemble des logements de fonction de ses Collèges. Une attention particulière sera portée sur les logements vacants, et plus particulièrement sur les besoins de re-



mises aux normes (électricité, gaz,...). C'est aussi la raison pour laquelle, il n'est pas envisagé de mettre à disposition certains logements tant que ces diagnostics ne sont pas effectués.

L'inquiétude avant la fermeture du CTRO le 1^{er} avril

« On a eu la réponse d'un juriste face à un problème d'humanité. C'est difficile à entendre. C'est simple d'écrire ce genre de courrier depuis un bureau. Mais si elle avait Narek en face d'elle (ndlr : Narek et sa famille ont dû dormir 30 nuits semaines dans une cage d'escalier avant d'être hébergés à l'école Michelet cet hiver), ce serait plus compliqué... »

Aurélie Ardouin est enseignante en CM2 à l'école Michelet. Elle est inquiète pour les mois à venir. « Rien ne s'arrange depuis la création du collectif il y a un an, même si des solutions temporaires ont été trouvées ».

En effet, depuis début février le Centre technique régional omnisports (le CTRO), siège du Tours FC est transformé en centre d'hébergement d'urgence. Un dispositif mis en place par la Préfecture d'Indre-et-Loire et la Ville de Tours. Le CTRO accueille une soixantaine de personnes qui dormaient à la rue. Des familles et leurs enfants.

Résultat : depuis début février, le collectif

Pas d'enfants à la rue reçoit moins d'appels mais il y en a quand même. « Hier soir on a dû héberger une famille avec trois enfants à l'hôtel » alerte Vanessa Ri-golet. Et avec le CTRO qui doit fermer le 1^{er} avril, elle craint un retour à la situation de fin décembre.

L'enseignante rappelle qu'à Tours, le collectif a recensé environ 150 enfants qui ont au moins une fois dormi à la rue cette année.

Parmi les personnes mobilisées ce mercredi, Narek et sa famille étaient présents ainsi que des parents d'élèves et des citoyens solidaires et indignés.

Évelyne a deux enfants de 8 et 4 ans. Elle serait prête à accueillir une famille chez elle : « On a envie de faire quelque chose. Ce n'est pas possible que des enfants dorment dans la rue. Il n'y a pas de solution définitive. Seulement des solutions improvisées. À Tours en 2024, c'est juste inadmissible. »

« Ce mépris est assez honteux »

Sans réponse du Conseil départemental, le groupe se met en route pour rejoindre l'école Michelet au cœur du quartier du Sanitas. Chantal est une grand-mère habitant Tours que cette situation met en colère. « Quand on voit tous ces bureaux et ces locaux qui sont vides, comment on peut accepter que des enfants puissent

dormir dans la rue", souffle-t-elle. "Des enfants quand même vous vous rendez compte ! »

Près de Chantal, deux mamans marchent le pas décidé. Camille est enseignante en maternelle en région parisienne, Manon est assistante sociale. Toutes deux ont des enfants scolarisés à l'école Michelet.

« Qu'on ne daigne même pas nous recevoir au Conseil départemental, je trouve ça inconcevable. Ce mépris est assez honteux. Ouvrir la porte et venir discuter avec nous serait un minimum même si on n'est pas nombreux », s'indigne Camille. « J'ai deux petites filles et m'imaginer dormir dehors dans des halls d'immeuble, c'est impensable. »

Manon, maman d'un élève en CP de l'école Michelet, tenait vraiment à être là pour soutenir le collectif. « Je trouve ça admirable que des enseignants dorment avec des enfants à l'école et le lendemain ils assurent leur journée de classe comme si de rien n'était. Ils sont très investis et ce sont des gens incroyables ».

« Ça concerne tout le monde. Les enfants, c'est notre avenir », tient à ajouter Camille avant de prendre le chemin de l'école Michelet où le collectif s'est rendu. L'objectif : installer sa banderole "Maison vide = élèves à la rue" sur la maison de fonction vide du principal du collège Michelet.

Marine Rondonnier - France info, 13 mars 2024

Préfecture d'Indre et Loire : des pratiques administratives abusives envers les usagers étrangers

Au cours des mois précédents, les étrangers ayant sollicité la délivrance d'un titre de séjour auprès de la préfecture d'Indre-et-Loire ont subi des refus arbitraires et systématiques d'enregistrement de leur demande, les plongeant ainsi dans l'incertitude et une grande précarité.

Nos associations, engagées dans la défense des étrangers et de leurs droits fondamentaux, sont témoins depuis de nombreux mois de la maltraitance institutionnalisée qui frappe de nombreux étrangers. De fait, depuis septembre 2022, au moins 500 dossiers de demande de titre de séjour auraient été mis au rebut par l'autorité préfectorale sans aucune justification de sa part.

Cette pratique illégale, au sujet de la-

quelle nous avons demandé des explications par courrier adressé au préfet le 3 février dernier, s'ajoute à des manquements graves et persistants des services préfectoraux à leurs obligations à l'égard des usagers étrangers.

En effet, l'autorité administrative, saisie de demandes de titre de séjour, manque lourdement à son devoir d'information auprès des usagers étrangers et il semble que la situation administrative de ces

derniers ne soit pas réellement examinée, les empêchant en pratique de faire valoir leur droit au séjour. En tout cas, la procédure de traitement des dossiers de demande de titre de séjour suivie par l'administration préfectorale est opaque et ne fait l'objet d'aucune communication.

Ainsi, les étrangers ne peuvent pas savoir si leur dossier a été pris en compte ou s'il faut le compléter si besoin est. Pire en-

core, quand un usager étranger souhaite se renseigner sur l'état d'avancement de son dossier, les services de la préfecture lui opposent un silence insoutenable. C'est aussi en dépit de la loi que ces mêmes services préfectoraux ne remettent jamais de récépissé aux étrangers ayant déposé un dossier complet de première demande de titre de séjour. Au regard des conséquences qu'a le défaut de titre de séjour sur leur droit à se maintenir en France, cette attitude est tout à fait irrespectueuse des droits et de la dignité humaine.

Alors que les étrangers doivent pouvoir demander un droit au séjour, ces pratiques rendent presque impossible l'accès effectif à leurs droits fondamentaux et ont des conséquences d'une particulière gravité sur leur situation. Comment construire sa vie dans de telles conditions ?

L'absence de titre de séjour ou de récépissé, en principe remis après l'enregistrement d'une demande de titre, empêche en effet, et entre autres choses, la signature d'un contrat de bail et ne permet pas d'accéder au marché de l'emploi. Surtout, les étrangers sans titre autorisant leur présence en France vivent dans la peur d'être enfermés à tout moment et d'être éloignés du territoire français. Cette situation pernicieuse les empêche de vivre dans des conditions de stabilité leur permettant de s'insérer dans la société française et crée ou alimente des situations extrêmes générant

exploitation et violences subies.

Pourtant, les étrangers ont la volonté et sont capables de s'intégrer rapidement dans la société. À titre d'exemple, les jeunes majeurs inscrits dans une formation sont très motivés et décrochent des contrats d'apprentissage mais les dysfonctionnements administratifs auxquels ils sont confrontés les obligent à y renoncer. De la même manière, des mères qui travaillent et s'occupent de leur enfant gravement malade ne peuvent obtenir de titre de séjour pérenne leur permettant de bénéficier des dispositifs d'aide à l'accès au logement. À cause de cela, certaines familles qui se trouvent dans cette situation sont expulsées de leur logement au détriment de l'essentielle protection de leur enfant malade. Paradoxalement, le manque d'insertion leur sera ensuite reproché alors même que l'accès à un droit au séjour est l'une des conditions permettant cette insertion.

À notre grand regret le préfet n'a pas répondu à nos sollicitations alors même que la situation est alarmante et que des jeunes gens isolés et des familles avec enfants dorment dans la rue ou sont logés dans des conditions sanitaires extrêmement critiques faute de titre de séjour. En 2023, les associations intervenant auprès des plus précaires ont recensé 150 enfants dormant dans les rues de Tours.

À tout cela s'ajoutent, dans le contexte de dématérialisation totale des démarches administratives, les difficultés rencon-

trées par les étrangers pour effectuer leurs démarches en ligne, multipliant davantage les obstacles à l'accès aux droits. Nous dénonçons les pratiques illégales de l'administration préfectorale qui ont pour conséquence de précariser davantage les étrangers et de les précipiter dans l'irrégularité au mépris du respect de leurs droits fondamentaux.

Nous manifestons également notre opposition à la mise en œuvre de la nouvelle loi du 26 janvier 2024 « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » qui ne fait qu'aggraver les conséquences dramatiques pour les étrangers en matière d'accueil et d'intégration. En renforçant les pouvoirs de l'administration, cette énième loi visant à réduire les mouvements migratoires a pour résultat de restreindre plus encore l'accès des étrangers aux droits inconditionnels et reconnus à tout être humain que sont le droit au respect de la vie privée et familiale, le droit à ne pas subir des traitements inhumains ou dégradants ou encore celui des enfants à voir leur intérêt supérieur primer.

C'est en tant qu'associations engagées dans le respect des droits et de la dignité des étrangers que nous alertons sur cette situation et exigeons que la préfecture d'Indre-et-Loire mette fin aux pratiques évoquées et qu'elle assure le respect effectif des droits des étrangers lorsqu'elle assure ses missions de service public auprès du public étranger.

Communiqué de la CIMADE, 11 mars 2024

Ils sont morts dans la rue : la liste des 656 personnes décédées en 2023

Ces 656 personnes, dont les noms ont été réunis par le collectif Les Morts de la rue, avaient 48 ans en moyenne. 561 hommes, 68 femmes, 10 personnes de plus de 80 ans, 10 enfants de moins de 4 ans — dont 6 décédés en hébergement — et 7 mineurs entre 15 et 19 ans. Un hommage leur a été rendu mardi 19 mars, aux Arènes de Lutèce à Paris.

source : La Croix, 18 mars 2024

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 30 avril 2024